



**GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA
MÉDITERRANÉE**

Trente-troisième session

Tunis (Tunisie), 23 – 27 mars 2009

ACTIVITÉS INTERSESSIONS

INTRODUCTION

1. Le présent document est un résumé du travail du Comité scientifique consultatif (CSC) et du Comité de l'aquaculture (CAQ) ainsi que de leurs organes subsidiaires respectifs. Les contributions provenant des projets régionaux de la FAO à l'appui du CSC sont résumées dans le document GFCM:XXXIII/2009/Inf. 9. Les avis relatifs à la gestion des pêches émanant du CSC sont abordés dans le document GFCM:XXXIII/2009/4. Sont également présentés ici les résultats du Groupe de travail ad hoc sur le système de surveillance des navires (SSN) comme outil de suivi, de contrôle et de surveillance, organisé dans le cadre du Comité d'application.

ACTIVITÉS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF (CSC)

2. Ont participé à la onzième session du CSC, tenue à Marrakech, du 1er au 5 décembre 2008, des délégués de 18 Membres de la Commission ainsi que des observateurs de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS), de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du Fonds mondial pour la nature (WWF) méditerranéen.

3. Les activités intersessions ont été réalisées conformément au programme de travail arrêté par la trente-deuxième session de la CGPM (février 2008). Toutes les réunions prévues par le CSC ont eu lieu comme indiqué ci-après

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Réunions

- Première réunion de la Réunion de coordination des Sous-comités; Siège de la FAO, Rome (Italie), 11 mars 2008;
- Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI), Atelier ad hoc sur le registre régionale des flottilles; siège de la FAO, Rome (Italie), 12-14 mai 2008;
- Second Groupe de travail sur les méthodologies d'évaluation des stocks, sur les méthodes de base et les protocoles permettant d'entreprendre des évaluations avec les méthodes directes; Tripoli (Libye), 2-4 juin 2008;
- Huitième session du Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques; Malaga (Espagne), 5-9 mai 2008;
- Cours de formation du Sous-comité d'évaluation des stocks (SCSA) sur les méthodologies pour l'évaluation des stocks; le Caire (Égypte), 22-26 juin 2008;
- Groupe de travail transversal SCMEE/SCSA/SCESS sur la sélectivité; Sète (France), 2-4 juillet 2008;
- Groupe de travail transversal SCMEE/SCSA sur les prises accidentelles/accessoires; Rome, 15-16 septembre 2008;
- Réunion du SCMEE concernant le projet ByCBAMS (conjointement avec ACCOBAMS); Rome (Italie), 17-18 septembre 2008;
- Groupe de travail du SCSA sur les espèces démersales, y compris évaluations conjointes des stocks; Izmir (Turquie), 15-19 septembre 2008;
- Groupe de travail du SCSA sur les petites espèces pélagiques, y compris évaluations conjointes des stocks; Izmir (Turquie), 22-26 septembre 2008
- Dixième session du SCSA; Antalya (Turquie), 13-16 octobre 2008;
- Neuvième session du SCESS; Antalya (Turquie), 13-16 octobre 2008;
- SCESS/SCSA, Groupe de travail sur les pêches de loisirs (jumelé à la session du SCESS); Antalya, (Turquie), 13-16 octobre 2008;
- Neuvième session du SCSI; Antalya (Turquie), 13-16 octobre 2008;
- Atelier SCSI/SCSES/SCES destiné à affiner la segmentation des flottilles (dos à dos avec le SCSI) Antalya (Turquie), 13-16 octobre 2008;
- Neuvième session du SCMEE; Antalya (Turquie), 13-16 octobre 2008;
- Seconde réunion du CMSC; Antalya (Turquie), 17 octobre 2008;
- Onzième session du Comité scientifique consultatif; Marrakech (Maroc), 1-5 décembre 2008.

Principaux résultats et activités des organes subsidiaires du CSC

4. On trouvera ci-dessous un résumé des principaux résultats du travail des sous-comités du CSC, de leurs groupes de travail et de leurs ateliers, ainsi que des conclusions de la Réunion de coordination des sous-comités (CMSC), tel qu'adopté par le CSC:

À sa seconde réunion, le Groupe de travail sur la méthodologie d'évaluation des stocks sur les méthodes de base et les protocoles permettant d'entreprendre des évaluations avec les méthodes directes a suggéré que deux méthodes utilisant exclusivement les données des campagnes de chalutage devraient être prises en considération pour de futurs travaux d'évaluation: le modèle de la dynamique de la biomasse en situation de non équilibre, et le modèle composite. Les méthodes reposant sur les données de campagne en mer et sur les données commerciales devraient également être utilisées. Il a également insisté auprès des scientifiques nationaux responsables des campagnes en mer, des responsables des projets régionaux de la FAO ainsi que d'autres projets tels que MEDITs et MEDIAS pour qu'ils communiquent au Secrétariat de la CGPM les protocoles détaillés devant servir de référence pour la mise au point définitive du protocole normalisé de la CGPM relatif à la réalisation des campagnes en mer.

L'Atelier ad hoc sur le registre régionale des flottilles de la CGPM est convenu d'une liste de champs, de définitions, de formats, de codifications, de fréquences et de normes de soumission des données, et de paramètres de confidentialité relativement au Registre régionale des flottilles de la CGPM (RFR) lequel contiendraient des informations sur "tout navire, bateau, ou autre type d'embarcation qui est utilisé pour, équipé pour être utilisé pour, ou destiné à être utilisé pour, la pêche". L'introduction d'un identifiant unique pour le navire à la fois dans ce registre et dans la liste des navires autorisés déjà existante a été vivement recommandée.

L'Atelier transversal destiné à affiner la segmentation de la flotte est convenu que les noms des segments devraient faire très clairement référence aux navires et non pas aux engins de pêche, afin d'éviter la confusion, par exemple, "chalutiers" au lieu de "chaluts", "senneur à senne coulissante" au lieu de "senne coulissante", etc. De plus, reconnaissant qu'il convenait d'éviter de classer la plupart des navires dans l'un des segments polyvalents, l'Atelier est convenu d'adopter la règle associant un navire à un segment sur la base de critères de dominance, par exemple, lorsqu'il pêche durant plus de 50 % de son temps en utilisant un engin déterminé.

Le Groupe de travail transversal sur les pêches de loisirs a passé en revue les cadres juridiques, de gestion et environnementaux existants, et s'est proposé de définir un cadre intégré pour la collecte et l'analyse des données biologiques, écologiques, environnementales et socio-économiques utiles à la gestion des pêches de loisirs. Les participants ont abordé la question des définitions relatives à ce sous-secteur et ont suggéré de le subdiviser en: i) cueillette de mollusques et crustacés; ii) pêche à partir du littoral; iii) pêche à partir d'une embarcation et iv) pêche sous-marine.

Le Groupe de travail transversal sur la sélectivité a suggéré de mettre la dernière main à un cadre commun pour les études en matière de sélectivité à l'appui de la mise en œuvre des mesures de sélectivité, et également de rendre obligatoire l'utilisation d'un maillage carré d'au moins 40 mm dans le cul de chalut conformément à la réglementation de la CGPM, cela de manière urgente. Il a en outre recommandé la poursuite des efforts du réseau TechnoMed en vue d'élaborer une base de données de la CGPM sur la sélectivité des engins.

L'Atelier transversal sur les prises accidentelles et accessoires est convenu de poursuivre le travail sur la dynamique de reproduction des espèces protégées dont la conservation est menacée, sur l'interaction entre les activités de pêche et les cétacés, et sur l'élaboration d'un protocole pour la collecte des données sur les prises accidentelles des espèces en danger.

Le Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques méditerranéens a axé son travail sur les pêcheries de petits thonidés en Méditerranée et la Mer noire (Espagne, mai 2008) en particulier pour faire le point des connaissances sur ces pêcheries. Le groupe de travail a analysé les études disponibles et les résultats d'une étude régionale de la CGPM sur les pêcheries de petits thonidés.

Le Sous-comité des statistiques et de l'information (SCSI) a continué de perfectionner l'outil d'entrée des données relatives à la Tâche 1 de la CGPM et a élaboré des lignes directrices pour la présentation des rapports de données; il a mis au point des outils interactifs au moyen d'Internet, et d'autres informations comme par exemple, la liste des navires autorisés à pêcher dans la zone de compétence de la CGPM. L'information a été publiée sous la forme du premier bulletin statistique de la CGPM mis à la disposition des participants aux réunions du Sous-comité. Celui-ci a examiné la question de l'exploitation du formulaire STATLANT 37A compatible avec les sous-régions géographiques (GSA), qui suppose l'envoi de rapports aussi bien par les divisions de la FAO que par les GSA de la CGPM. Le SCSI a également revu le découpage des GSA afin de les rendre compatibles avec celles de la FAO et il a pris part à une action commune visant à affiner la segmentation des flottilles. Le SCSI a aussi évalué quelques expériences concernant le système de tenue du journal de bord dans certains pays membres.

Le Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS) a passé en revue la situation législative et socio-économique des pêches de loisir en Méditerranée et a précisé quelles étaient les informations et données pertinentes devant être collectées pour améliorer la connaissance de ce sous-

secteur. Il a participé à l'activité conjointe visant à affiner la segmentation des flottilles et examiné la question de l'impact socio-économique de l'obligation d'utiliser un maillage carré de 40 mm dans le cul de chalut. Le Sous-Comité a souligné le manque d'information et a insisté sur le besoin de renforcer ce genre de travail. Il a également passé en revue les contributions de la part des participants à la réunion visant à promouvoir l'emploi des indicateurs socio-économiques dans la gestion des pêches. Le SCESS a travaillé sur la question de la capacité des flottilles et a précisé la méthode à suivre pour avancer sur ce sujet, consistant à convoquer un atelier transversal sur l'évaluation, la gestion et le suivi de la capacité de pêche dans la zone relevant de la compétence de la CGPM.

Le Sous-comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE) a axé son travail en particulier sur les questions concernant les écosystèmes et les habitats essentiels. Il a notamment passé en revue les options permettant de préciser les critères à retenir pour l'identification des habitats essentiels présentant de l'importance pour la gestion des espèces prioritaires par sous-région géographique. Le SCMEE a souligné l'importance de mettre en œuvre l'approche écosystémique des pêches moyennant des études de cas régionales et nationales, éventuellement avec l'appui de projets régionaux de la FAO et du projet GEFMed. Le SCMEE a examiné une proposition relative à l'établissement d'une nouvelle zone de pêche restreinte de la CGPM, qui couvre les vallées marines encaissées sur le talus continental du golfe du Lion oriental.

Le Sous-comité de l'évaluation des stocks (SCSA) a procédé à une évaluation conjointe des stocks de merlu et des espèces associées ainsi que de l'anchois et de la sardine, en utilisant les données du commerciale et celles provenant des campagnes en mer, en tenant compte également des indicateurs et des points de référence sélectionnés. Le Sous-Comité a passé en revue 32 évaluations et a identifié des avis de gestion à soumettre à la considération du CSC. Les méthodes d'évaluation au moyen de données provenant des campagnes en mer ont été précisées et un cadre CGPM visant à standardiser les différents protocoles à suivre pour procéder à des évaluations directes a été élaboré. En outre, le SCSA s'est penché sur la question de l'actualisation de la liste des espèces prioritaires et a proposé de compléter la liste actuelle en y ajoutant les nouvelles espèces. Le Sous-comité a également examiné le fonctionnement de ses Groupes de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales et de petits pélagiques.

La Réunion de coordination des Sous-Comités (CMSC) a tenu deux réunions: i) la première en mars 2008, immédiatement après la trente-deuxième session de la CGPM, visait à affiner le programme de travail 2008 et à le traduire en activités opérationnelles; et ii) la deuxième en octobre 2008, dos à dos avec les réunions des Sous-comités (13-16 octobre 2008). Y ont été examinées les principales conclusions et recommandations émanant des Sous-comités ainsi que les questions transversales. Diverses questions ont été examinées au cours de ces deux réunions à l'issue desquelles ont été avancées des suggestions à soumettre à l'attention du CSC.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE (CAQ)

5. La sixième session du CAQ s'est tenue à Tirana (Albanie), du 17 au 19 décembre 2009. Ont participé des délégués de 11 Membres de la Commission ainsi que l'observateur de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

6. Les activités intersessions se sont déroulées conformément au programme de travail convenu à la trente-deuxième session de la CGPM (février 2008). Toutes les réunions prévues pour le CAQ se sont tenues conformément à la liste ci-dessous:

Réunions

- Réunion de coordination des groupes de travail (CMWG); siège de la FAO, Rome (Italie), septembre 2008;
- Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge (WGSC); Crète (Grèce), 21-23 octobre 2008;

- Groupe de travail sur l'aquaculture durable (WGAS), Atelier sur la sélection des indicateurs de durabilité pour l'aquaculture méditerranéenne; Montpellier (France), 27 - 28 novembre 2008;
- Dixième session du Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM)); Tirana (Albanie), 15-16 décembre 2008;
- Sixième session du Comité de l'aquaculture; Tirana (Albanie), 17-18 décembre 2008;

Principaux résultats et activités des organes subsidiaires du CAQ

7. On trouvera ci-dessous un résumé des principales activités du CAQ et de ses organes subsidiaires ainsi que de ses projets de soutien:

La Réunion de coordination des groupes de travail (CMWG) a passé en revue les activités des 3 Groupes de travail et du SIPAM. Elle s'est centrée en particulier sur l'état de la formulation et de l'exécution des projets à l'appui du travail des Groupes de travail. Elle a notamment rappelé l'importance des indicateurs de durabilité et des points de référence standard y relatifs, ainsi que la nécessité d'intégrer les résultats pertinents des Groupes de travail dans les banques de données du SIPAM. Elle est convenue que le SIPAM devrait se concentrer sur la base de données des statistiques de production à titre de priorité essentielle pour le CAQ et qu'il devrait retenir l'annuaire des centres de production comme outil pouvant servir utilement à l'évaluation de la capacité de production aquacole des pays méditerranéens.

Le projet à l'appui du **Groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles** du CAQ "Élaboration d'une stratégie pour la commercialisation et la promotion de l'aquaculture méditerranéenne" (MedAqMarket) financé par le gouvernement espagnol (Secrétariat général de la pêche, Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation) est devenu opérationnel en avril 2008. Il vise à permettre une meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de commercialisation des produits aquacoles dans les pays du bassin méditerranéen et à aider les pays membres à mettre en place une stratégie de promotion de la commercialisation des produits aquacoles. L'une des activités menées à terme dans le cadre du projet a consisté à mettre au point la structure de collecte des données y compris le modèle d'analyse de la situation actuelle du marché dans chaque pays méditerranéen. A également été préparée la structure préliminaire d'une base de données sur le commerce de ces produits, couvrant les paramètres qui doivent être incorporés dans le système informatisé du SIPAM. Un document technique intitulé "Étude de marché sur le maigre méditerranéen (*Argyrosomus regius*)" a aussi été rédigé.

Le projet ShocMed (*élaboration de lignes directrices sur la sélection de sites et la capacité de charge pour l'aquaculture méditerranéenne dans les zones aquacoles appropriées*) à l'appui des activités du **Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge (WGSC)**, financé grâce à une contribution de la Communauté européenne (CE), est devenu opérationnel en octobre 2008. Ledit Groupe de travail s'est réuni en Grèce, au mois d'octobre 2008. Il a principalement axé ses travaux sur les paramètres permettant d'assurer le suivi des activités aquacoles, sur les principaux impacts de l'aquaculture sur l'environnement, et sur les lacunes du cadre juridique eu égard à la sélection des sites. Il a estimé que le suivi de l'aquaculture des poissons à nageoires est essentiel pour évaluer les effets et l'impact de l'aquaculture sur l'environnement et sur l'aquaculture elle-même, et une liste minimum des variables à suivre a été établie par le WGSA. Le Groupe de travail a en outre formulé des recommandations, en particulier concernant la mise en œuvre du programme de suivi de l'environnement relativement à l'aquaculture marine des poissons à nageoires, l'introduction d'une procédure pour la réalisation des études d'impact environnemental et les propositions de limitation de nouvelles installations aquacoles dans les habitats sensibles comme les herbiers à Posidonia.

Le projet InDAM "Sélection des indicateurs pour le développement durable de l'aquaculture et lignes directrices pour leur emploi en Méditerranée" à l'appui des activités du **Groupe de travail sur le développement durable de l'aquaculture (WGAS)**, financé grâce à une contribution de la Communauté européenne (CE), est devenu opérationnel en novembre 2008. L'Atelier sur la sélection

des indicateurs pour le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée (France, novembre 2008) a passé en revue les résultats obtenus récemment grâce aux programmes de recherche et de coopération sur l'identification et la mise au point d'indicateurs durables pour le secteur aquacole. Les discussions ont porté sur les modalités de sélection des principes, des critères et des indicateurs, ainsi que sur une définition commune des termes employés. Les participants sont convenus de la nécessité de parvenir à des critères et partant à des indicateurs communs pour décrire le niveau de durabilité de l'aquaculture dans les zones de la Méditerranée et de la mer Noire. Il a noté que l'une des conditions essentielles d'un développement responsable de l'aquaculture marine dans les régions de la CGPM consistait à mettre en place des systèmes de référence durables communs qui répondent aux exigences économiques, sociales et environnementales. Les participants ont retenu une série de principes pour chaque dimension (économique, environnementale, sociale, gouvernance) de l'aquaculture durable. Ils sont convenus que la mise au point d'indicateurs pour une aquaculture durable exigeait la participation des parties prenantes, fondamentale pour harmoniser les stratégies de gestion de l'aquaculture. Le suivi de cette activité serait assuré moyennant une deuxième réunion d'experts (France, février 2009) en vue d'établir la liste définitive des critères sélectionnés et des indicateurs de durabilité. Le WGSA s'est également dit d'avis que la coopération et la synergie avec les Groupes de travail du CAQ sur la sélection des sites et la capacité de charge ainsi que sur la commercialisation, de même que la due prise en compte de leur contribution revêtaient une importance fondamentale.

Le domaine du *Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM)* a été installé et activé sur le serveur de la CGPM. Un processus de transmission de la composante informatique du SIPAM au Secrétariat de la CGPM a été amorcé en avril 2008. Le Centre régional à Tunis a continué d'assumer la responsabilité globale des contacts et de la correspondance avec les coordinateurs nationaux du SIPAM. En outre, le gouvernement tunisien a été invité à assurer la prolongation du Fonds de fiducie du SIPAM jusqu'en juin 2009 pour permettre de mener à terme le processus de décentralisation du Centre régional en Tunisie au profit du Secrétariat de la CGPM. Depuis juillet 2008, d'importants efforts ont été déployés pour assurer la maintenance technique et l'amélioration des applications Web du SIPAM, qui ont porté entre autres sur la préparation de guides des utilisateurs et de documentation technique. Côté serveur, une application a été élaborée pour faciliter la gestion des informations, des publications et des événements affichés sur le portail de la SIPAM. Une attention particulière a été accordée à l'optimisation de la base de données des statistiques de production et à la base de données du Centre de production.

AUTRES ACTIVITÉS

Le Groupe de travail ad hoc sur le système de surveillance des navires comme outil de suivi, de contrôle et de surveillance a examiné la question de la mise en œuvre du SSN au sein de la zone relevant de la compétence de la CGPM ainsi que l'avait demandé la CGPM à sa trente-deuxième session, et a révisé comme il se devait le projet de recommandation y afférent. Il a souligné que la mise en place du SSN découle déjà implicitement de certaines recommandations de la CGPM (par exemple la recommandation CGPM/2008/1) de même que de certaines recommandations ICCAT adoptées par la CGPM (Recommandation CGPM/31/2007/3). Le Groupe de travail a également pris acte de diverses déclarations au niveau international émanant d'ORGP appelant à la mise en place de systèmes de surveillance des navires pour améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance, y compris diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies sur la pêche durable et la Déclaration ministérielle de la FAO sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de 2005.

MESURES SOUMISES À L'ATTENTION DE LA COMMISSION

La Commission est invitée à passer en revue les activités réalisées par ses comités durant la période intersessions et à fournir des orientations sur les questions intéressant plus particulièrement les organes subsidiaires, ainsi que sur les mesures de suivi qui lui paraîtraient appropriées.